

L'Echo d'Amfreville n°7



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chers Amis,

A quelques mois de la fin de ce mandat, il m'a paru nécessaire à travers ce bulletin n° 7, de faire le point sur les principales actions menées avec l'équipe municipale en place depuis mars 2014.

Nous arrivons au terme des aménagements du centre bourg au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et au niveau de la sécurité routière.

Ces investissements, optimisés par une gestion rigoureuse ont été réalisés, grâce à trois leviers :

- les subventions de l'Etat et du Département,
 - l'autofinancement (part communale),
 - 3 emprunts à des taux exceptionnellement bas (0,31 % - 5 ans ; 1,10% - 10 ans et 1,97% - 12 ans)
- cela en maintenant les impôts locaux à taux constants.

Montant arrondi des investissements :

TTC	HT	TVA	Subventions Etat & Départ.	FCTVA*	Emprunts	Part communale
398 000 €	332 000 €	66 000 €	112 000 €	35 000 €	62 000 €	123 000 €

* FCTVA Fonds de Compensation de la TVA , l'Etat nous reverse environ 80% de la TVA

Vous retrouvez sur le site internet de la commune <http://www.amfrevilleleschamps76.fr/> tous les détails des derniers budgets sous forme de notes de synthèse.

Très cordialement
Alain Lebouc

Les Actions en faveur de l'Aide Sociale :

Aide aux parents :

- Participation aux frais des repas de cantine des écoles publiques maternelles et primaires d'Yvecrique, montant de la participation revalorisée : 1,50 € par repas ;
- Remise d'un dictionnaire d'une valeur de 22,00 € pour l'entrée au Collège ;
- Participation financière de 30,00 € par voyage scolaire.

Au niveau de la commune :

- Subvention de 400,00 € à l'AACD (Association pour l'Animation, la Coéducation et le Développement rural) ;
- Subvention aux associations sportives soit 15,00 € par adhérent mineur habitant la commune ;
- Financement du Noël communal ;
Jouets pour les enfants jusqu'à 9 ans (en moyenne 25,00 € par jouet)



Bon d'achat de 40,00 € pour les 10-12 ans

- Bon d'achat de 50,00 € pour tout diplômé jusqu'à 25 ans ;

- Participation à l'abonnement de téléassistance « Présence Verte » 5,00 € mensuel
Solution sécurisante pour personne âgée ou couple, personne en situation de handicap, personne sortie d'hospitalisation, ...
- Goûter et Colis individuel pour les aînés à partir de 65 ans ;
- Participation à la cotisation de la mutuelle de l'employé communal ;
- Participation financière à la destruction des nids d'insectes : guêpes, frelons européens et frelons asiatiques à hauteur de 70% du montant de la facture acquittée ;
- Subventions exceptionnelles :
 - 500,00 € aide d'urgence pour des achats de premières nécessités (incendie dans une maison d'habitation).
 - 200,00 € aide financière pour un voyage d'études à l'étranger.

Au niveau du Département :

- Subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes soit 0,23 € par habitant ;
Venir en aide à toute personne âgée de 18 à 25 ans résidant en Seine-Maritime qui présente à la fois, des difficultés d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, qui n'est pas bénéficiaire du RSA et ne peut être aidée par sa famille. Cette personne doit être en démarche active d'insertion. Les étudiants et les élèves ne sont pas des publics prioritaires (c'est la bourse d'étude qui constitue le revenu des étudiants modestes).
- Subvention au Fonds Solidarité Logement 0,76 € par habitant ;
Permettre de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou, qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Les Actions en faveur de la sécurité :

Budget d'environ : 240 000 €uros TTC

- les Personnes et les biens

travaux prise en charge par le SMBV



Propriété Guérillon

Mme Michel Guérillon

306, Route de la Fosse au Loup RD 89

76560 AMFREVILLE-LES-CHAMPS

Photo principale du 22 janvier 2018



- la Sécurité Routière

- Changement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération. (EB10 et EB20)
 - RD 20 Route de Rouen et RD 27 Route de Berville



- Réfection de Voiries en enrobé
 - VC 2 Route de Yémanville
 - Avec création de 2 aires de croisement



- VC 114 La Ruelle
 - Réfection de la voirie en enrobé et gestion des eaux pluviales



- **L'Eclairage Public**

- VC 114 La Ruelle : Implantation de 4 mâts



- Hameau de Gueulleville : Implantation de 3 points lumineux sur supports bois



- Hameau d'Yémanville : Implantation d'1 mât et de 3 lanternes



- Route de Rouen : Implantation de 10 lanternes et 2 appuis bois



- Place de l'Eglise : Implantation d'1 mât avec lanterne en cuivre suspendue



- Route de la Fosse au Loup : Implantation de 10 mâts



- Mise en conformité de la signalisation horizontale et verticale (*panneaux côté RD 20 Rte de Rouen et RD 89 Rte de la Fosse au Loup*) et pose de coussins berlinois pour sécuriser les déplacements dans la Ruelle (VC 114)



- RD20 Route de Rouen // VC 114 La Ruelle

- Création d'un trottoir en enrobé, pose de bordures en béton et implantation de potelets aciers (cf. mobilier urbain)



- RD 27 Route de Berville // RD 20 Route de Rouen

- Réalisation d'un trottoir en tout venant sur environ 100 m ; pose de bordures de béton jusqu'au conteneur ;



- Création d'un plateau surélevé avec zone 30 au niveau de la mairie ;



En zone 30, il faut s'attendre à avoir plus de traversée de piétons que sur une voie normale
Article R415-11

Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons régulièrement engagés dans la traversée d'une chaussée (...)

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

- **.RD 27 Route de Berville // RD 89 Route de la Fosse au Loup**
 - Mise en place d'un caniveau sur env. 300 m - hors agglomération - afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.
 - Travaux réalisés et pris en charge par la Direction des Routes.
- **En projet 2019/2020**
 - **Route de Bosc-Mare**
 - Réalisation de plateaux surélevés et de zones 30 en co-financement avec la commune de Berville-en-Caux.

Les Actions en faveur de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :

Budget d'environ : 68 000 €uros TTC

- Place de l'église
 - Réfection totale du parking en enrobé



- Création d'une place de parking PMR



- Implantation d'un éclairage public
- Aménagement de l'entrée du cimetière



- **Mairie & Salle communale**

- Réfection du parking de la mairie en enrobé
- Création et marquage de 18 places de parking dont 1 dédiée PMR
- Création d'un cheminement PMR
 - du parking mairie à la rampe d'accès de la salle communale et de la mairie
- Réalisation d'une double rampe d'accès à la salle communale et à la mairie
- Pose de garde-corps



Parking avant travaux ...



- Modification et adaptation des sanitaires dans la salle communale



- Amélioration de la signalétique

- Eglise

- Aménagement de l'entrée du cimetière



- Réfection complète de la porte d'entrée de l'église et adaptation aux normes de sécurité.

Les Actions pour les bâtiments :

Budget d'environ : 61 000 €uros TTC

- Logement communal
 - Remplacement d'une fenêtre,
 - Réfection complète de l'appartement RdC & 1^{er} étage (peinture murs, toile fibre de verre, plafonds, ...),
 - Sécurisation de l'accès au grenier,
 - Pose de parquet flottant à l'étage,
 - Remplacement des sanitaires existants RdC et salle de bains,
 - Réalisation d'un couloir pour séparer l'accès à la salle de bains de la 1^{ère} chambre et création d'un placard intégré,
 - Création d'un accès indépendant extérieur à la cour de la mairie, pose de panneaux rigides et portillon côté route.



- Salle communale
 - Réfection des peintures extérieures



- Pose de portes coupe-feux
- Mairie
 - Réfection de l'installation électrique
 - Eclairage et chauffage

- Pose de boiseries en soubassement mural, cimaise, corniche ;



- Renouvellement complet du mobilier.



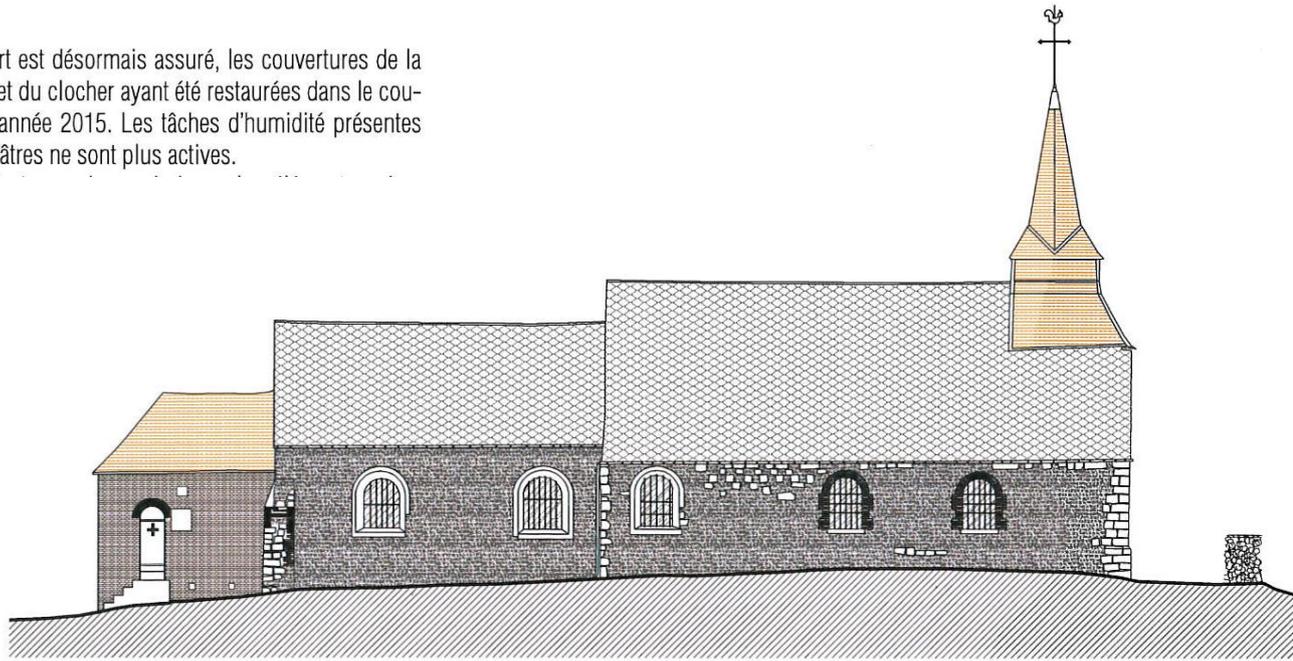
- Remplacement de la clôture par des panneaux rigides et pose d'un portail et d'un portillon pour l'accès à la mairie & à la salle communale ;



- Eglise
 - Réfection de la toiture du clocher et de la sacristie ;
 - Budget : env. 20 000 €uros
 - Démoussage de la toiture de l'église ;

reprises des couvertures

Le couvert est désormais assuré, les couvertures de la sacristie et du clocher ayant été restaurées dans le courant de l'année 2015. Les tâches d'humidité présentes sur les plâtres ne sont plus actives.



L'atelier Dantan / Coralie Dantan n° Hno 01253



- Reprise des piliers de soutènement du clocher ;



- Réfection de la porte d'entrée
réfection complète de la porte d'entrée de l'église et adaptation aux normes de sécurité
« porte beaucoup plus fatiguée qu'on ne l'imaginait !!! »



- Suppression de l'estrade en bois et du soubassement en placoplâtre au niveau du chœur de l'église



Nous avons « échappé » au pire

- Pose d'un enduit monocouche et dallage du chœur de l'église.



« Nous avons pu récupérer quelques dallages en marbre et les transformer en cabochons »

- Inventaire général des objets les plus remarquables
 - Statues, vitraux, orfèvrerie, vêtements liturgiques). A l'issue de cet inventaire une copie a été remise à M^{me} Le Conservateur en y joignant les photographies qui pourront, si nécessaire, être communiquées à la Gendarmerie.

AMFREVILLE LES CHAMPS N° 76006

ASSOCIATION "L'ART RELIGIEUX en SEINE-MARITIME"
(Association loi 1901)

Commune : **AMFREVILLE LES CHAMPS**
Canton : **DOUDEVILLE**
AVRIL 2014

Eglise : **SAINTE PIERRE**
Date de l'inventaire : 18 décembre 2014

FICHE d'INVENTAIRE du BATIMENT



76006.1



76006.2

Les Actions en faveur de la défense incendie (DECI):

Budget d'environ : 7 000 €uros

- Implantation d'un nouveau poteau d'incendie route de la Fosse au Loup



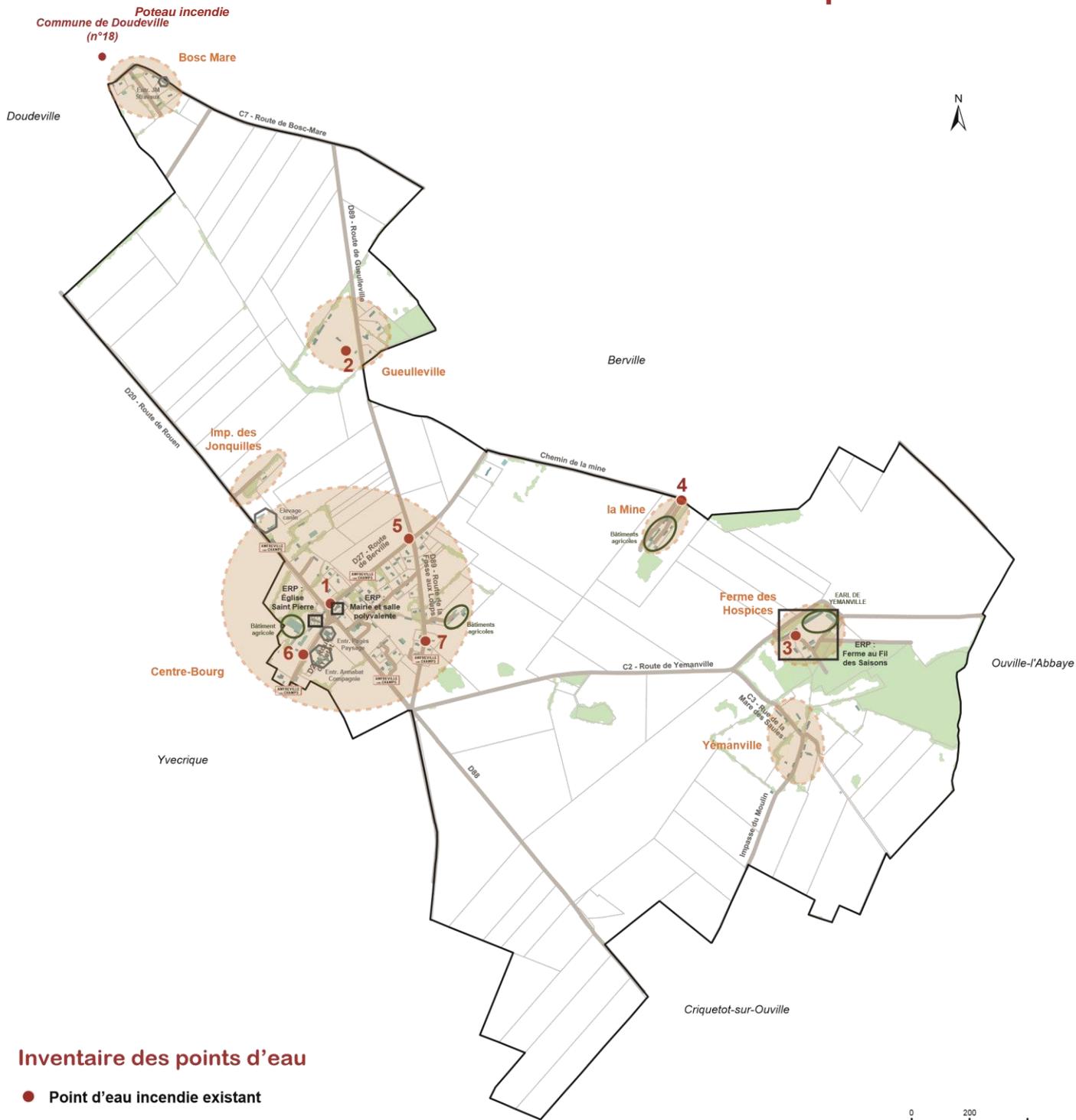
- Etude globale réalisée par le SIDESA

Le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) est un syndicat mixte qui couvre le département de Seine-Maritime et une partie de celui de l'Eure.

Etude préliminaire - Schéma communal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Inventaire des risques (délimitation des zones)

Commune d'Amfreville-les-Champs



Inventaire des points d'eau

- Point d'eau incendie existant



Panneau d'entrée d'agglomération (centre-bourg)



Nom de la zone (rue, route, hameau...)



Sidesa

SIDESA - SV - 2018
©Plan Cadastral Informatisé (PCI)
Millesime 2 janvier 2018

En projet 2019/2020

- Implantation d'un poteau d'incendie route de Bosc-Mare en cofinancement avec la commune de Berville-en-Caux.

Les Actions pour l'aménagement du cimetière :

Budget d'environ : 10 000 €uros TTC

- Mise en place d'une gestion rigoureuse du cimetière ;
- Elaboration d'un règlement du cimetière ;
- Concessions des soldats morts pour la France ;
 - La commune a pris en charge la réfection de toutes les tombes et monuments funéraires identifiés comme étant des concessions de soldats morts pour la France.



- Soldats morts pour la France.

Vous pouvez consulter en mairie l'excellent travail de recherche et de documentation effectué par Emeric Gemey et Yves Dagues de Doudeville dans le cadre du « Devoir de Mémoire »



- **Création d'un caveau provisoire**

Il s'agit de permettre aux familles qui n'ont pas de caveau familial de pouvoir inhumer leur défunt dans l'attente d'une prise de concession, de la construction d'un caveau ou suite à des intempéries ne permettant pas par exemple l'intervention des pompes funèbres.

- **Délimitation d'un espace « terrain commun »**

Cet espace dédié permet l'inhumation de personnes démunies, de sans domicile fixe (SDF) ; d'individus décédés anonymement sur la commune, ...

- Les frais de cérémonie sont à la charge de la commune.



- **Reprise des concessions en état d'abandon**

Reprise de huit concessions. Les restes des défunts exhumés ont été déposés dans des reliquaires. Ceux-ci sont placés dans l'ossuaire.



Les Actions en faveur de la Communication communale:

- Informations site internet www.amfrevilleleschamps76.fr



Accueil du site

Situation

Vie de la mairie

Le village

La commune

Archives

- Informations municipales
- [Informations générales diverses](#)



La mairie

18 route de Berville
76560 Amfreville-les-Champs

Secrétariat : Valérie Eschenlauer
- Mercredi de 17 h à 19 h 30
et sur rendez-vous

Tel : 02.35.56.07.86
@ [e-mail](#)



La municipalité

Maire : Alain Lebouc
1er adjoint : Thierry Beaudou
2e adjoint : Matthieu Claeys

Conseillers :

Christophe Baudin - Natacha Beaufile - Catherine Benoits - Céline Cantrel - Anthony Carlés - Christian Dermont - Jean-Marie Stravaux - Laurent Thafournel



- Informations générales et pratiques
- Intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Compte-rendus de conseil municipal

[14 juin 2019](#)

- [16 avril 2019](#)
- [15 mars 2019](#)
- [1er février 2019](#)

& voir les précédentes années
en [page Archives](#)

2018 / 2019 : Notes brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles de la collectivité à savoir :

- [Fiche de ratios du budget primitif 2019](#)
- [Note de synthèse du budget primitif 2019](#)
- [Note de synthèse du compte administratif 2018](#)

- Voir les documents des années précédentes
en [page archives](#)

2018

[23-2 / 13-4 / 27-4 / 22-6 / 5-10 / 30-11](#)

2017

[26-1 / 7-4 / 4-5 / 16-6 / 15-9 / 24-11](#)

2016

[15-1 / 8-4 / 24-6 / 23-9 / 25-11 / 1-12](#)

2015

[27-2 / 3-4 / 29-5 / 11-9 / 3-12](#)

2014

[21-2 / 25-3 / 29-3 / 18-4 / 20-6 / 12-9 / 18-11](#)

2013

[08-3 / 12-4 / 16-5 / 27-7 / 05-10 / 29-11](#)

2012

[8-03 / 30-03 / 06-07 / 05-10 / 07-12](#)

2011

[11-03-11 / 15-04-11 / 01-07-11 / 14-10](#)

2010

[18-02 / 26-03 / 02-07 / 24-09 / 01-12 / 08-12 /](#)

20-12

2009

[26-03 / 26-05 \(1\) - 26-05 \(2\) / 12-11](#)

2008

[10-10 / 11-12](#)

2017 / 2018 : Note de synthèses CA et BP
L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, nous vous présentons DEUX notes brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles de la collectivité à savoir : [Note de synthèse du compte administratif 2017](#) & [Note de synthèse du budget primitif 2018](#)

2016 / 2017 : L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, nous vous présentons DEUX notes brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles de la collectivité à savoir : [Note de synthèse du compte administratif 2016](#) & [Note de synthèse du budget primitif 2017](#)

2009 - [Réunion publique 15/12 : zonage](#)

- **Bulletin municipal « L'Echo d'Amfreville » un bulletin par mandat**
 - Tous les numéros disponibles sur le site internet
- **Armoire d'Affichage à la Mairie**
- **Création d'un logo identification de la commune**



- **DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**
 - Document de 13 pages diffusé dans chaque foyer

Vous êtes nouvel habitant ?

Demandez votre exemplaire en mairie

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver soigneusement
ce document

AMFREVILLE-LES-CHAMPS

SEINE-MARITIME

La commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS est exposée à :

2 risques naturels :



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

2 risques technologiques :



Transport de matières
dangereuses



Nucléaire

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient focalisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à AMFREVILLE-LES-CHAMPS : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Alain LÉBOUC



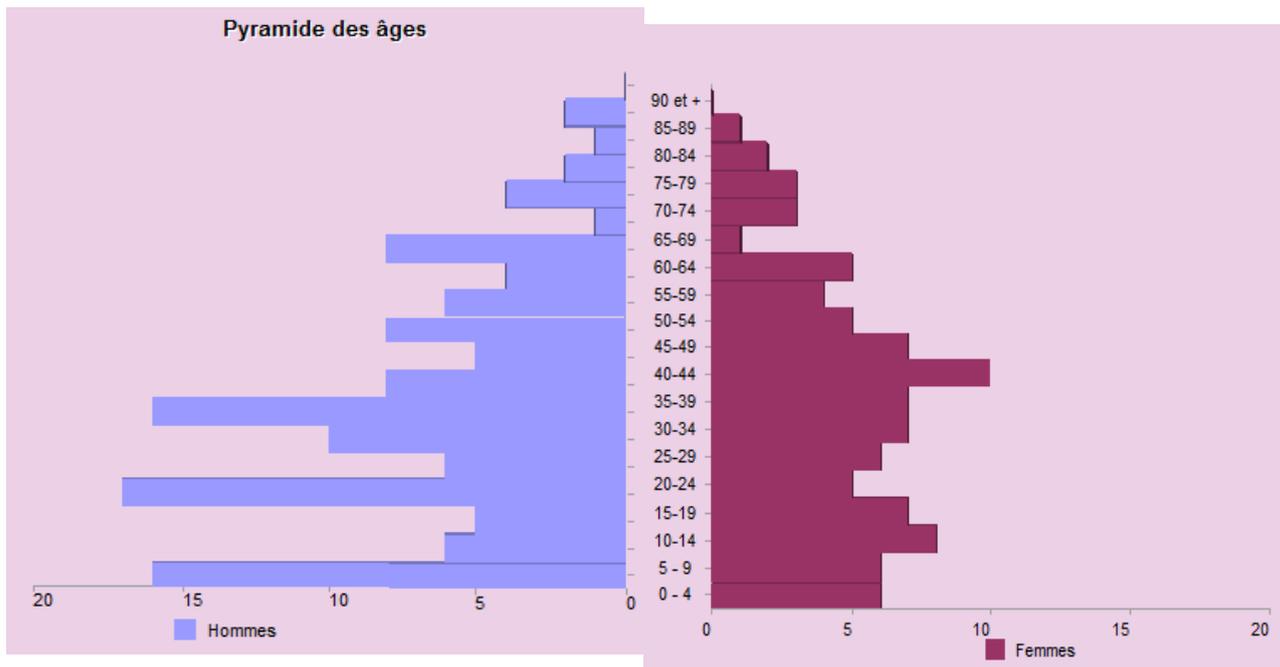
Commune
d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS

Conformément aux articles R125-8 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en octobre 2017 par la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC), en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



Préfète de la Seine-Maritime

- Nombre d'habitants en 2019
 - Données INSEE
 - 179 (données légales INSEE de 2015)



Etat Civil	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mariage	1			2		1
Naissance	1	5	4	3	7	1
Baptême civil			3			
Décès	1	1	1	1	1	

- *Pour mémoire :*



Juillet 2014 Décès de Gérard Vandecandelaère élu jeune conseiller municipal en 1953 et Maire de 1971 à 2001



Février 2017 Décès de Maurice Levillain conseiller municipal et 1^{er} adjoint de 1971 à 2008

https://www.villages76.com/amfrevilleleschamps/Resourses/Hommage_Maurice_Levillain.pdf

Les Actions particulières:

- Convention Mobiliers urbains (valeur estimée 8 000,00 €)

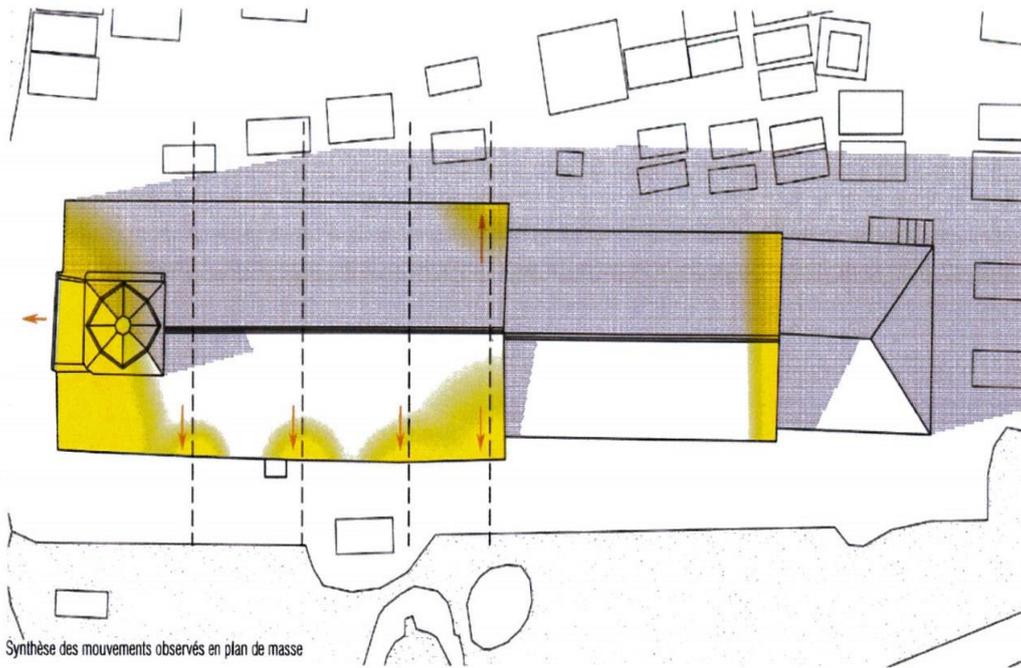
Nous avons passé une convention avec la société CREA-PUB située à Valliquerville qui, en contrepartie de l'implantation de panneaux publicitaires à son profit sur le domaine public et à la dépose des publicités illégales (cf. loi du 13 juillet 2015), met du mobilier urbain à disposition de la commune pour une durée de 10 ans, mobilier entretenu et changé si nécessaire.



- Réfection de l'église Saint-Pierre **Budget estimé : 250 000 à 300 000 € HT**
 - Bilan sanitaire du bâtiment

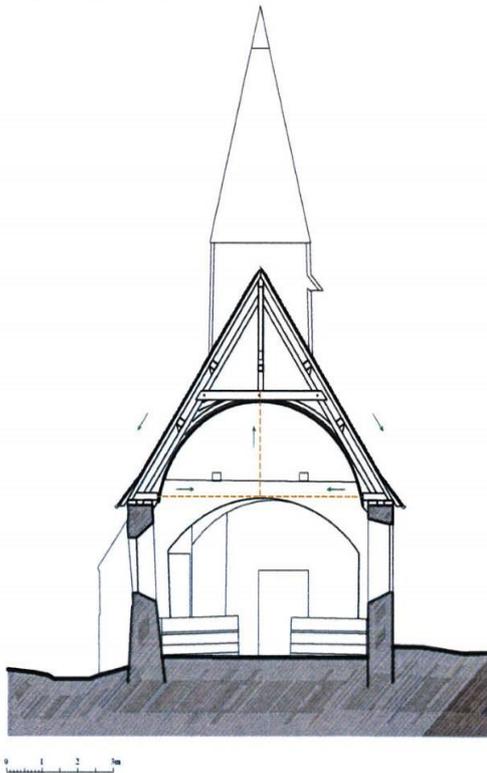
18

5.1.5 Synthèse des déformations observées

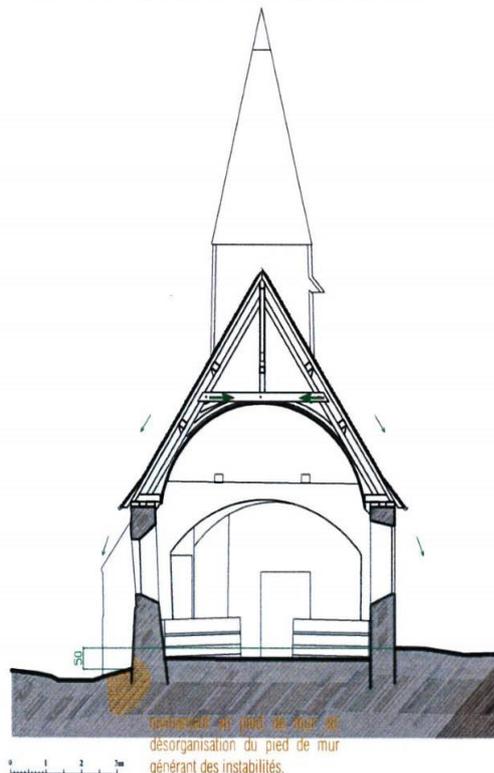


LES CAUSES

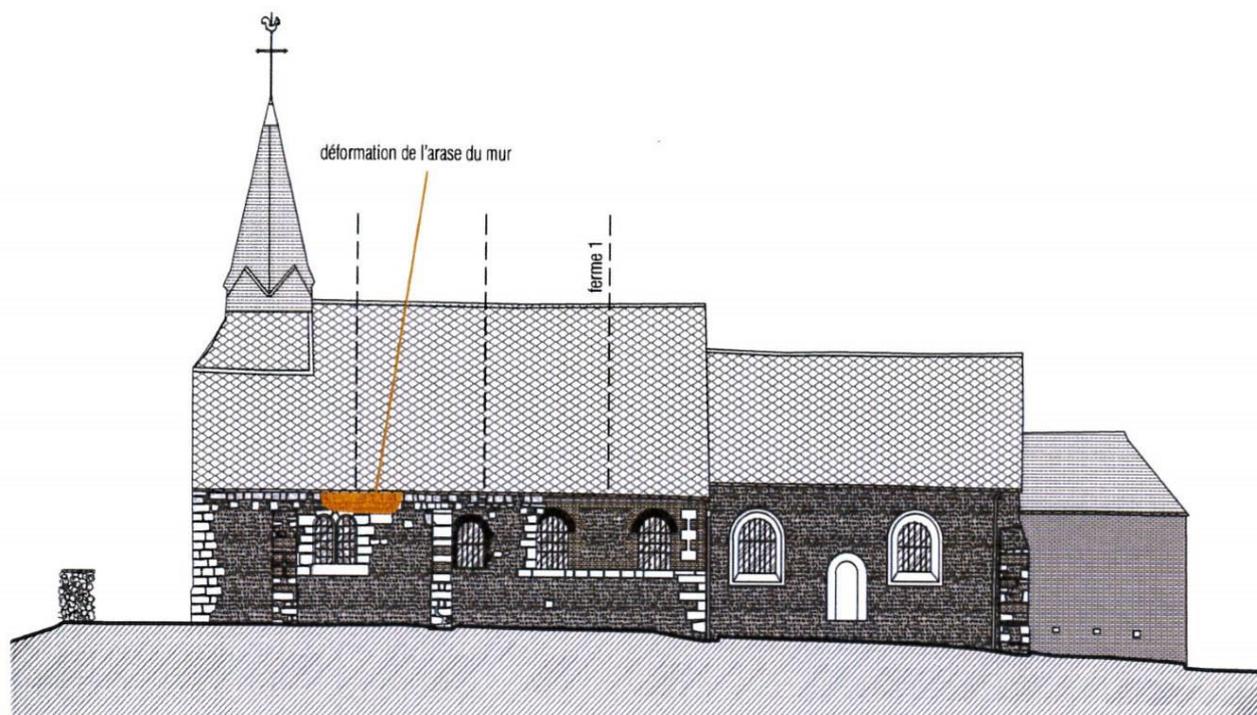
Principe de fonctionnement d'une ferme



Descente des charges des fermes de l'église d'Amfreville



Atelier Dantan / Coralie Dantan n° Hno 01253



Ces désordres sont le résultat de modifications structurelles mal maîtrisées, associées, à une mauvaise nature de sol.

La cause majeure des désordres liés aux structures provient de la charpente. Au XIXe siècle, de nombreuses charpentes sont modifiées pour recevoir une voûte en plâtre. Dans ce cas précis, il semblerait que la charpente de la nef ait été en partie repensée au XIXe siècle et dessinée suivant les profils courant de l'époque: suppression de l'entrait bas et du poinçon formant la triangulation de la ferme. Les charges obliques provenant des arbalétriers ne sont pas reprises et elles génèrent, à terme, des poussées sur les murs gouttereaux. Sur cette église, deux contreforts ont été annexés à la façade, mais pas au droit des pieds de ferme. De ce fait, ils ne jouent pas leur rôle puisqu'ils ne reprennent pas les charges obliques. La déformation de la tête du mur est d'ailleurs beaucoup plus prononcée au droit des pieds de ferme. La déformation est principalement présente au Nord. Ceci peut s'expliquer par quatre phénomènes : la nature du sol, la nature de la construction, l'historicité du lieu et l'environnement dans lequel il évolue.

La nature du sol : Nous observons une importante différence de sol entre les façades Nord et Sud, mais également entre la parcelle de l'église et les parcelles voisines. Il est possible que le sol soit partiellement remblayé, et que par conséquent il n'offre pas les capacités de portance nécessaires.

La nature de la construction : À l'origine elle est principalement constituée en silex, matériau mis en œuvre sur une paroi verticale complète, mais qui n'offre pas une tenue optimale. Cette paroi a tendance à elle seule à se déformer.

Son histoire : Les gouttières sont des éléments récemment mis en œuvre sur les églises. Auparavant, l'eau de pluie s'écoulait le long des murs appelés « gouttereaux » : qui « reçoivent la goutte d'eau ». La topographie du site provoque des ravinements en pied de maçonnerie qui, à terme, perd de sa cohérence et se trouve déstabilisée.

L'environnement : Le cimetière accolé à l'église n'arrange pas la structure du site et peut également constituer un facteur d'affaiblissement. De plus, il ne faut pas exclure les vents dominants et l'effet Venturi qui génèrent des poussées non négligeables.

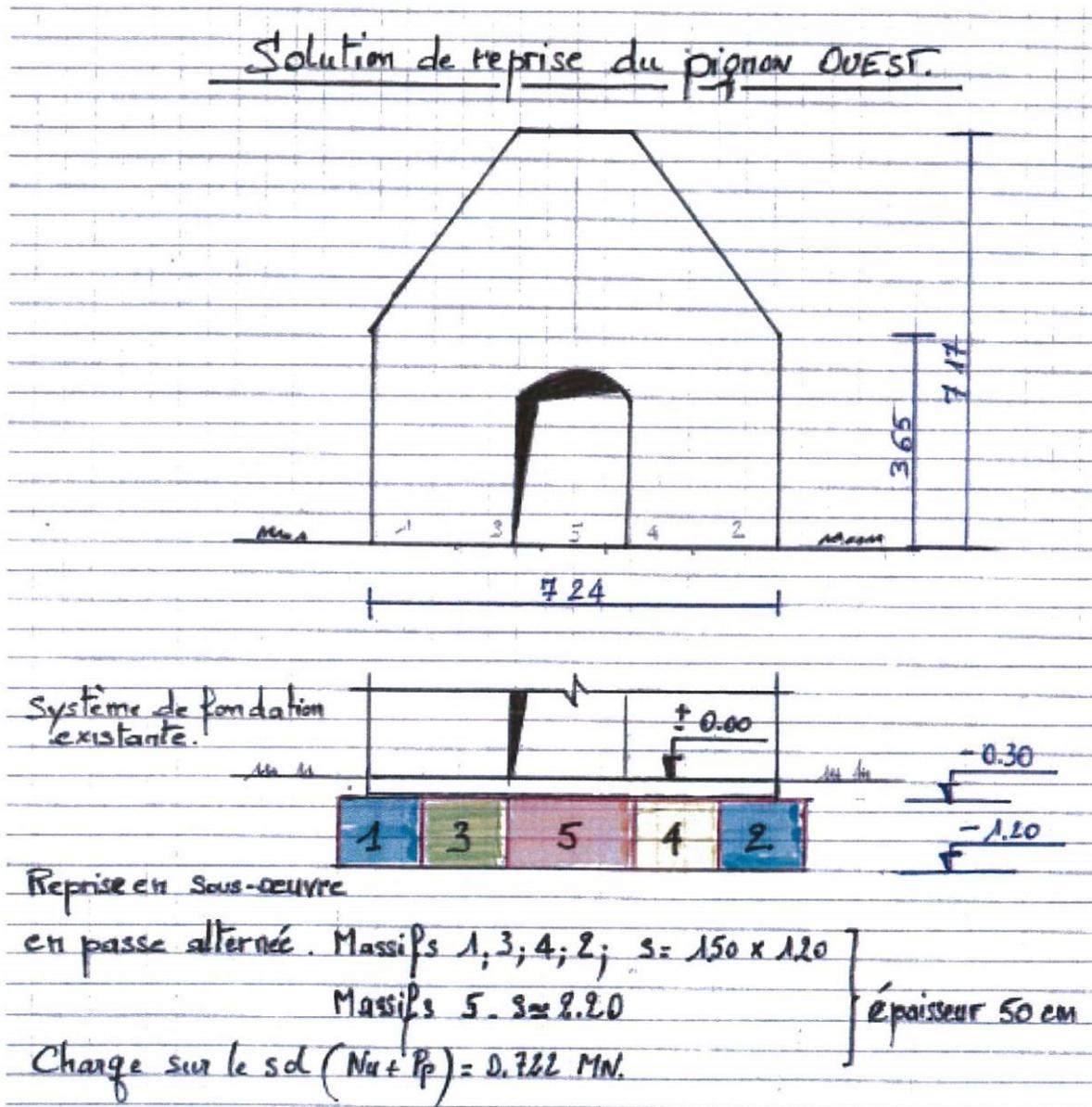
Puisque les causes sont multiples mais associées, nous avons consulté un bureau d'étude structure pour qu'il détermine avec exactitude la cause de ces désordres, afin de déterminer la nécessité ou non d'intervenir sur le sous-œuvre de ce mur gouttereau.

La façade occidentale présente la même pathologie de déversement, mais dans le cas présent il s'agit vraisemblablement d'un défaut de stabilité en pied de mur. Le mur - dont la maçonnerie n'est que sommairement liée aux deux murs gouttereaux- s'affaisse et entraîne avec lui les structures supérieures, d'où ces déversements vers l'Ouest.

Tous les désordres observés sur les voûtes et charpentes sont vraisemblablement le résultat d'un défaut de charpente, associé à une mauvaise portance du sol.

L'atelier Dantan / Coralie Dantan n° Hno 01253

1.1.7 RÉALISATION DES SEMELLES DE REPRISSE EN SOUS-CŒUVRE.



Répartition des semelles de fondations de reprise en sous-cœuvre, numérotées de 1 à 5.

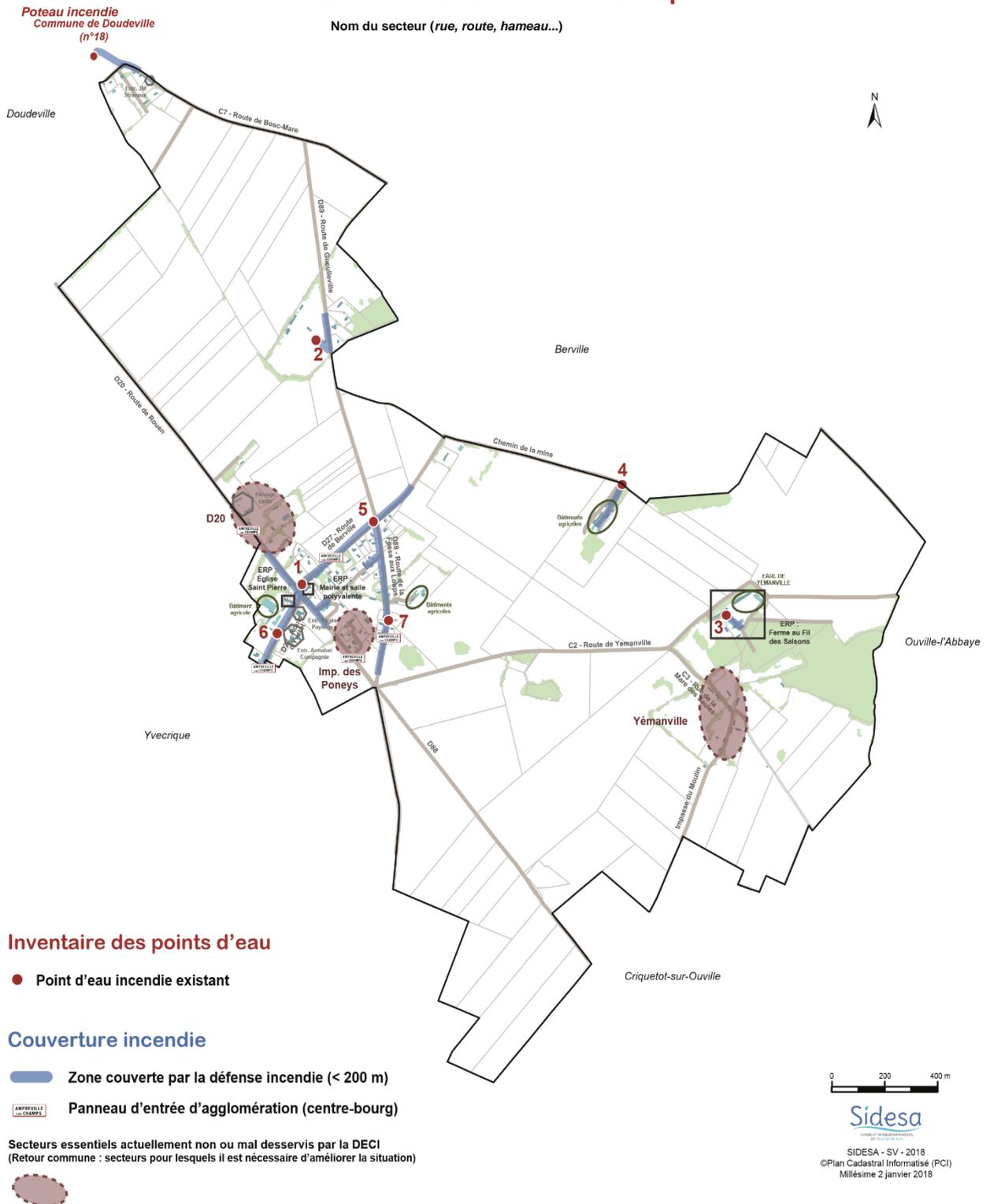
Pour atteindre le fond de fouille conforme à notre note de calcul, un gros béton pourra être mis en place.

- Défense incendie : **Budget estimé : 100 000 à 120 000 € HT**
 - La Ruelle ; impasse des Poneys ; Impasse des Jonquilles
 - Hameau de Yémanville
 - Hameau de Gueulleville

Etude préliminaire - Schéma communal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Secteurs actuellement non ou mal desservis par la DECI

Commune d'Amfreville-les-Champs



La Page utile

Taux des 4 Taxes Locales

Maintien des ressources fiscales à taux constants pour l'année 2019.

TAXE	Taux proposé	Produit attendu
Taxe Habitation (TH)	9.97 %	12 014.00 €
Taxe Foncière bâti (TFB)	10.08 %	7 701.00 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26.81 %	9 330.00 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	0.00 %	0.00 €
TOTAL		29 045.00 €

Taxe d'Aménagement (TA)

TA Communale :	Taux : 1%
TA Départementale :	Taux : 1.60%
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux : 0.40%



Exonération de la Taxe d'Aménagement les abris de jardins inférieurs à 20 m².

Rappel du calcul de la Taxe d'Aménagement : Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux part communale xxx m² x 753 € (valeur 2019) x 1%

- Agrandissement des constructions en zone non constructible :



L'agrandissement des constructions en zone non constructible n'a pas évolué. La règle de l'extension mesurée de l'ordre de 25 à 30 % de la surface habitable est toujours d'actualité.

© trondheimvoices.com

Toutefois, il est désormais possible d'édifier des annexes dans la zone non constructible. Nouvel article L161-4 du code de l'urbanisme.

Permanence Mairie rappel :

le lundi de 17h00 à 19h30 & le mercredi de 17h00 à 19h30
ainsi que sur rendez-vous.

Téléphone : 02 35 56 07 86

Courriel : mairie@amfrevilleleschamps76.fr

Site Internet : <http://www.amfrevilleleschamps76.fr>

Bonne lecture à toutes et à tous,

et bonne rentrée !